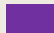


SPÉCIAL EXPERT- COMPTABLE

2035 des revenus 2018 : de vous à nous

SOMMAIRE

	Télétransmettre à l'AGAPS	p. 1
	Si un client est sélectionné pour l'EPS	p. 3

Certains de vos CLIENTS sont ADHÉRENTS de notre Association Agréée, l'AGAPS. Vous trouverez dans ce bulletin des informations utiles pour nous télétransmettre leur dossier 2018 et pour faciliter nos échanges.

Il est IMPORTANT de nous communiquer l'adresse mail de la personne à contacter au sein de votre cabinet sur l'OGBNC01.

Nous pouvons ainsi vous contacter directement pour toute difficulté et gagner un temps précieux.

N'indiquez pas votre adresse dans la zone du "F-IDENTIF" réservée à l'adresse de votre client.

RAPPEL Les erreurs ou omissions ne peuvent être corrigées que par l'établissement d'une déclaration rectificative. Elles ne peuvent être corrigées sur la déclaration 2035 de l'année suivante.

Télétransmettre à l'AGAPS

SI VOUS TÉLÉTRANSMETTEZ VIA VOTRE LOGICIEL

N'oubliez pas d'indiquer l'AGAPS parmi les destinataires de la déclaration :

Références pour télétransmission à l'AGAPS

Numéro Siret : 31270627800024

Numéro de partenaire EDI : 7501627

Numéro d'agrément : 206757

Modalités de télétransmission à l'AGAPS

Via votre partenaire EDI, par l'un des portails suivants :

Jedéclare.com, Tdnim, Netdeclaration, Fiducial, Aspone,
Sage, MTAE, Adventi.

Ou via notre adresse mail dédiée : tdfc@agaps.com

Seuls les documents au **format EDI** pourront être traités.

Ne nous télétransmettez PAS de version "TEST".

Vous ne devez en AUCUN CAS nous adresser de version "PAPIER" de la 2035 que vous télétransmettez. Nous ne traiterons pas les déclarations reçues sur support papier. **Seule la version EDI nous permet de délivrer l'attestation et d'établir le compte rendu de mission.**

✓ Merci de nous télétransmettre les documents suivants :

Simultanément :

- La **déclaration** n° 2035, ses annexes A, B et selon la situation E, F, G.
- Les **extensions** : détails des rubriques "Gains divers", "Pertes diverses", "Divers à réintégrer" et "Divers à déduire".
- La **balance** des comptes.
- Les **états OG**.

OGID00	Informations identification
OGBNC00	Déclaration du professionnel de l'expertise comptable
OGBNC01	Informations générales
OGBNC02	Divers à déduire
OGBNC03	Réintégrations et charges mixtes
OGBNC04	Tableau de passage
OGBNC07	Informations associés (charges individuelles des associés)
OGBNC08	Informations "zone libre"

Nos diligences devant porter sur les déclarations de TVA elles-mêmes, **il est inutile de nous adresser les OG BNC05 et BNC06.**

Vos adresses MAIL .

OGBNC01 Adresse mail du collaborateur à contacter.

En cas de besoin, nous pourrions ainsi vous demander directement les documents manquants.

Les documents suivants peuvent nous être adressés séparément, et ce, dès que possible, par mail (contact@agaps.com) ou par voie postale.

- Pour les praticiens redevables de la TVA : les **déclarations de TVA** (sauf si vous nous les avez déjà transmises par la procédure EDI-TVA).
- Pour les praticiens en **SCM** : la 2036 (envoi en TDFC possible)
- Pour les praticiens exerçant en **SISA** : la déclaration de la SISA faisant ressortir la quote-part de résultat.
- Pour les praticiens domiciliés en France et ayant encaissé des **BNC à l'étranger** : la copie de la déclaration n° 2047 et les documents comptables concernant ces revenus.
- Si les recettes sont supérieures à **500.000 €** : la déclaration n° 1329-DEF (envoi en TDFC possible) et l'attestation de prise en compte de l'ordre de paiement sauf si vous nous l'avez transmise via EDI paiement.

✓ Avant de télétransmettre, merci de vous assurer que :

- Les **coordonnées de vos clients** ont été mises à jour dans votre logiciel.
- La période relative à la déclaration est exacte : **date exacte de début ou fin d'exercice** si la déclaration ne concerne pas l'année entière.
- Le numéro **SIREN** est **actif** (vérification possible sur avis-situation-sirene.insee.fr).
- La **ROF** est celle communiquée par le Service des Impôts en cohérence avec le régime fiscal :

Attention à la ROF : indiquez **BNC1 ou 2**...et non IS1 ou 2 qui correspond aux activités à l'IS et conduira à un rejet technique.

- Pour les **médecins**, le secteur conventionnel est dûment complété de la manière suivante, même si elle n'est pas logique :

C1 pour secteur 1,
C2 pour secteur 1 avec droit à dépassement,
C3 pour secteur 2.

- En cas d'exercice en société (SCP, SDF, SEP, CEC), l'**OGBNC07** précise les frais individuels des associés.
En cas de **départ ou d'intégration** d'un associé, merci de nous en informer au plus tôt par mail sur expert-comptable@agaps.com.

✓ Votre logiciel vous impose la saisie d'un numéro "cabinet comptable" ?

Saisissez 20675, par exemple, et complétez par des 0 devant si nécessaire.

SI VOUS TÉLÉTRANSMETTEZ VIA LE PORTAIL AGAPS (GRATUIT)

✓ **Prérequis** : votre client doit **avoir mandaté l'AGAPS** pour la télétransmission de sa déclaration 2035.

✓ **Connexion sur agapsenligne.net**

Lors **de votre première connexion**, munissez-vous du mail et des références Agaps de vos clients. En optant pour la **fonction "tiers saisisseur"**, vous pourrez accéder à l'ensemble des dossiers de vos clients adhérents lors de vos connexions ultérieures.

✓ **Compléter les formulaires**

Débutez vos saisies par les formulaires "Identification" et joignez si possible les documents suivants via la fonction import :

- La balance des comptes.
- La déclaration 2036 en cas d'exercice en SCM.
- Les déclarations de TVA relatives à l'année 2018 pour les redevables.

Joindre les documents comme vous le feriez via une boîte mail.

Suivez l'avancement du dossier de votre client :

Nous vous solliciterons par mail pour tout complément d'information.

Vous recevrez par mail notre rapport d'analyse.

Vous pourrez consulter à tout instant l'état d'avancement du dossier.

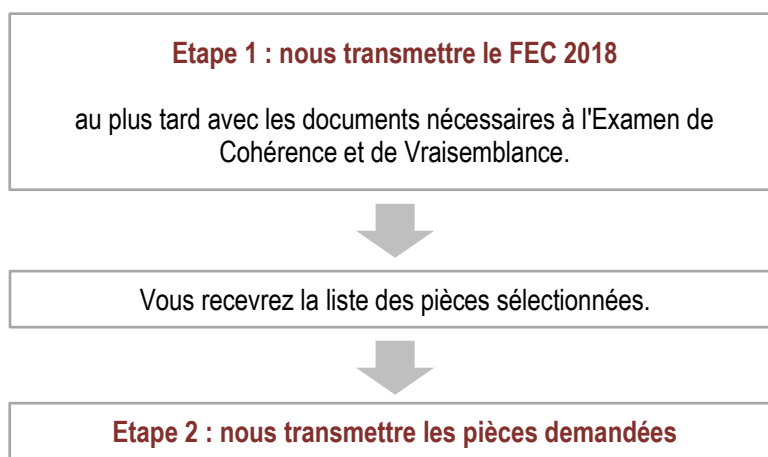
Si un client a été sélectionné pour l'EPS

L'EPS (Examen Périodique de Sincérité) est un sondage de factures effectué par les organismes agréés. Les adhérents sont sélectionnés par tirage au sort. Cet examen concernera tous les adhérents par roulement. Il sera réalisé tous les 6 ans (3 ans pour les adhérents qui n'ont pas d'expert-comptable).

Le cadre de l'OGBNC00 doit être complété afin d'attester que la comptabilité est bien tenue par un professionnel de l'expertise comptable.

Nous vous avons informé par mail ou par courrier courant mars si l'un de vos clients a été sélectionné pour l'EPS 2018.

Pour chaque client sélectionné :



Modalités de transmission du FEC et des pièces : nous vous invitons à nous les transmettre via notre portail <https://agapsenligne.net>.

Modalité de connexion sur <https://agapsenligne.net>.

Espace Adhèrent

C'est votre première connexion ?

[Définir votre email et votre mot de passe](#)

Ce n'est pas votre première connexion :

Votre adresse email

Votre mot de passe

Se connecter

Effacer

[Mot de passe oublié ?](#)

[Espace Expert-Comptable](#)

Cliquer

Espace Expert-Comptable

Votre numéro SIREN (sur 9 chiffres)

123 456 789

Votre code d'accès

Se connecter

[Retour à l'accès adhérent](#)

Entrez votre SIREN et le code d'accès qui vous a été communiqué dans notre mail "Examen Périodique de Sincérité"

Tableau de bord pour gérer l'envoi des pièces de vos clients en EPS

Cliquer

DUPONT JEAN	251242	NEUROLOGUE	75	393 230 586	2018 Envoyer les pièces justificatives
MARTIN PAUL	251243	CARDIOLOGUE	75	404 767 782	
DURAND JACQUES	251244	GENERALISTE	75	403 939 523	2018 Envoyer les pièces justificatives
PETIT MARIE	251245	PSYCHIATRE	75	392 440 574	

L'absence de lien signifie que ce client n'a pas été sélectionné pour l'EPS

Page téléchargement de fichier



Type de document	Fichiers importés	Zone de téléchargement
Fichier FEC		Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour sélectionner
Grand livre		Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour sélectionner
Livre des dépenses		Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour sélectionner

Pour joindre le FEC

Pour joindre les pièces qui vous sont demandées

Pièces du palier 2						
Numéro	Date	Rubrique	Libellé	Montant	Fichiers importés	Zone de téléchargement
mad	2018	Charges sociales facultatives	Copie des certificats de déductibilité des cotisations facultatives "Loi Madelin"	705 €	A042966-mad-8IUF1F.PDF	Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour sélectionner
ass	7 nov 2018	Assurances	Appels de cotisations en détaillant les risques couverts	538,07 €	A042966-rcp-119K1F.PDF	Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour sélectionner
	6 déc 2018	Petit outillage	Tensiomètre	90 €	A042966-tensio-XCHH1F.PDF	Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour sélectionner
bk	2018	Forfait kilométrique	Copie de la carte grise du véhicule et état détaillant le kilométrage retenu	1 136 €	A042966-bk-2TMK1F.PDF	Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour sélectionner

Nos demandes

Les pièces